



RÈGLEMENT

LE TEMPS D'UN BLOC

DIMANCHE 16 JUIN 2019

Article 1- Organisation

La compétition « Le temps d'un Bloc » est organisé le dimanche 16 Juin 2019 par Entre Temps Escalade Besançon.

Il s'inscrit dans la programmation du Festival Grandes Heures Nature mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège social est fixé 4 rue Plançon 25000 Besançon. Ce festival se déroulera du 13 au 16 juin 2019 sur le site de Micropolis.

Site internet www.GRANDES-HEURES-NATURE.fr

Article 2 - Présentation

le Contest GHN est ouvert au grand public à partir de 12 ans, grimpeurs de tous niveaux, licenciés ou non

Voici quelques explications pour ceux qui ne connaissent pas ce type de fonctionnement :

L'objectif d'un contest de bloc est de permettre à chaque participant de grimper de manière libre pendant 2 ou 3 heures selon les compétitions. Pas de frustration, chaque grimpeur peut ainsi essayer les blocs autant de fois qu'il le souhaite.

Dans un contest, tout le monde grimpe en même temps.

Article 3 – Déroulement des épreuves

❖ Les qualifications :

Chaque participant à une trentaine de blocs entre 5+ et 8a à réaliser (nombre variable selon les catégories) dans un temps donné (entre 3h30 et 4h). Il n'y a pas de limitation d'essais, les participants peuvent essayer les blocs autant de fois qu'ils le souhaitent. Les essais ne sont pas comptabilisés, seules les réussites comptent.



Chaque bloc réalisé vaut 1000 points divisé par le nombre de réussites du bloc.

Les six meilleurs hommes et femmes sont qualifiés pour les finales

❖ **Les finales :**

- 3 blocs seront proposés aux finalistes.
- 2 mn d'observation collective par bloc.
- Les finalistes essaient les uns après les autres les blocs, dans la limite de 15 minutes pour le groupe,.
- Les finalistes seront départagés au nombre de blocs sortis, puis au nombre d'essais, puis au nombre de zones et nombre d'essais par zone.

Article 4 - Inscriptions

L'inscription est obligatoire pour prendre le départ de ces randonnées VTT. Elle se fait en ligne sur le site www.volodalen.fr accessible également depuis le site web www.grandes-heures-nature.fr. Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement.

Article 5 – Tarif

Epreuves	Tarif jusqu'au 13/04/2018	Tarif à partir du 14/04/2019 et jusqu'au 12/06/2019	Sur place
Blocs Esaclade	10€	15€	20€

Article 6 – Equipements personnels

- une paire de chaussons
- magnésie (poudre ou liquide)
- tenue adaptée à la pratique

Article 7 - Services de Santé et sécurité routière

Des moyens de secours aux participants seront présents sur les lieux de l'épreuve.

Article 8 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à l'open de bloc. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Article 9 - Droits à l'image

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



Article 10 – Protection des Données Personnelles

Les informations recueillies par le Grand Besançon, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire de l'organisateur, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Les données sont conservées pendant 1 an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service organisateur du Grand Besançon dans le cadre de la finalité du traitement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données mutualisé de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'adresse dpo@grandbesancon.fr ou par courrier à CAGB – DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)

Article 11 – Catastrophes naturelles & autres cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 – Litige

Tout participant prenant le départ reconnaît être capable de réaliser physiquement la distance. Prendre part à la présente manifestation relève de la responsabilité individuelle de chaque participant qui garde la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Article 13 – Assurances des biens personnels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 14 – Modification du règlement

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

Article 15 - Acceptation du règlement

L'inscription à l'open de Bloc « le temps d'un Bloc » implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

